

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Direction de la Coopération et des Échanges
Interuniversitaires

Sous-direction de la Coopération Bilatérale

مديرية التعاون والتبادل ما بين الجامعات

المديرية الفرعية للتعاون الثنائي

N° 158 /DCEIU/SDCB/2017

Alger, le.....

16 AVR 2017

**Messieurs les Présidents des Conférences
Régionales Universitaires**

**Objet : A/S de la 1^{ère} session de la grande commission mixte Algéro-nigérienne.
P.J (02).**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, une copie du Procès-verbal de la 1^{ère} session de la Grande Commission Mixte Algéro-nigérienne, qui s'est tenue les 15 et 16 mars 2017, à Niamey.

Je vous saurais gré d'en assurer la diffusion auprès des établissements d'enseignements supérieur relevant de votre région.

عن الوزير وبتفويض منه
مدير التعاون والتبادل ما بين الجامعات
إمضاء: سعيداني أرزي



**PROCÈS VERBAL
DE LA PREMIÈRE SESSION
DE LA GRANDE COMMISSION MIXTE
DE COOPÉRATION NIGER-ALGÉRIE
NIAMEY, LES 15 ET 16 MARS 2017**

[Signature]

[Signature]

PROCÈS VERBAL
DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA GRANDE COMMISSION
MIXTE DE COOPÉRATION NIGER-ALGÉRIE
NIAMEY, LES 15 ET 16 MARS 2017

I. CONSIDERATIONS GENERALES

Dans le cadre du renforcement des relations d'amitié, de fraternité et de coopération entre la République du Niger et la République Algérienne Démocratique et Populaire et conformément aux orientations de leurs Excellences Messieurs Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger et Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire, la Commission Mixte de Coopération Niger-Algérie érigée désormais en Grande Commission Mixte de Coopération Niger-Algérie a tenu sa 1^{ère} session les 15 et 16 mars 2017, à Niamey.

Les travaux de cette session ont été co-présidés respectivement par S.E.M. Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger et S.E.M. Abdelmalek SELLAL, Premier Ministre de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

La liste des deux délégations figure en annexe.

Au cours de son séjour à Niamey, S.E.M. Abdelmalek SELLAL, Premier Ministre, a été reçu en audience par S.E.M ISSOUFOU Mahamadou, Président de la République du Niger, auquel il a transmis un message d'amitié et de fraternité de son frère S.E.M Abdelaziz BOUTEFLIKA, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire.

Il a, également, été reçu par M. Ousseini TINNI, Président de l'Assemblée Nationale du Niger, avec lequel il a abordé les relations bilatérales et les moyens de les renforcer davantage dans la perspective de sa prochaine visite en Algérie.

[Signature]

[Signature]

S.E.M. Abdelmalek SELLAL, s'est entretenu avec S.E.M. Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger. Les échanges ont porté sur l'examen des voies et moyens de nature à dynamiser la coopération bilatérale ainsi que sur les questions internationales d'intérêt commun.

Les deux chefs de délégation, dans leurs allocutions respectives, se sont félicités de la décision de relever la coprésidence de la Commission Mixte de Coopération au niveau des Premiers Ministres, ce qui témoigne de la détermination des deux parties à hisser la coopération bilatérale au niveau le plus élevé.

Ils ont souligné les excellentes relations qu'entretiennent les deux pays depuis leur indépendance et réaffirmé leur détermination à renforcer et à élargir la coopération bilatérale afin qu'elle réponde parfaitement aux aspirations des deux peuples et correspondent aux potentialités des deux pays.

A cet égard, Ils ont mis l'accent sur la nécessité de procéder à une évaluation exhaustive de la coopération bilatérale, d'identifier des axes concrets de coopération et d'exploiter toutes les opportunités afin de conférer une plus grande impulsion aux relations bilatérales.

Les deux parties se sont félicitées de leur convergence de vues sur les questions d'intérêt commun, notamment celles liées à la paix, à la sécurité, au développement et à la volonté commune des deux États d'œuvrer pour relever les défis auxquels ils sont confrontés en matière de sécurité et de développement dans la région sahélo-saharienne à laquelle ils appartiennent.

Elles ont réitéré leur engagement à poursuivre leur concertation régulière ainsi que leurs initiatives solidaires pour promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la bande sahélo-saharienne.

Les deux Chefs de Gouvernement ont, par ailleurs, invité les deux délégations à tout mettre en œuvre en vue d'imprimer une nouvelle dynamique à la coopération bilatérale sur une base durable par l'identification de nouveaux créneaux.

Dans leur évaluation commune de la mise en œuvre des engagements de la 10^{ème} session de la Commission Mixte, les deux parties ont, en particulier, relevé avec satisfaction :

- La visite d'Etat en Algérie, du 25 au 27 janvier 2015, de M. ISSOUFOU MAHAMADOU, Président de la République du Niger, qui a constitué un fait marquant dans les relations entre l'Algérie et le Niger et a contribué au renforcement du dialogue entre les deux pays.
- La visite de travail effectuée, les 26 et 27 octobre 2016, à Alger par le Premier Ministre, Chef de Gouvernement de la République du Niger, S.E.M BRIGI RAFINI, qui a été couronnée par la signature de huit (08) accords de coopération dans différents secteurs (formation professionnelle, enseignement supérieur, communication, commerce et justice).
- La relance des mécanismes de coopération bilatérale avec notamment la tenue de la 5^{ème} session du Comité bilatéral frontalier les 30 et 31 juillet 2015 à Niamey.
- La participation du Président de l'Assemblée Populaire Nationale, M. Mohamed Larbi OULD KHELIFA, les 1^{er} et 2 avril 2016, en sa qualité de représentant personnel du Président de la République, S.E.M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, à la cérémonie d'investiture du Chef de l'État nigérien, M. ISSOUFOU MAHAMADOU, réélu pour un deuxième mandat.
- La réalisation de plusieurs actions de coopération notamment dans les secteurs militaire, sécuritaire, économique, de la formation, du transport, de la justice et du sport.

Les deux parties se sont félicitées du renforcement du cadre juridique bilatéral par la signature des accords suivants :

1. Mémoire d'entente de coopération dans le domaine du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale;
2. Convention de jumelage entre l'École d'Application de Police Abdelmadjid Bouzbid de Soumaa et l'École Nationale de Police et de la Formation Permanente de Niamey.
3. Mémoire d'Entente entre la Direction Générale de la Sûreté Nationale d'Algérie et la Direction Générale de la Police Nationale du Niger, pour le renforcement de la coopération en matière de Police.
4. Mémoire d'Entente dans le domaine de la protection, de la promotion de la femme, du genre et de l'enfant ;

5. Mémorandum d'Entente sur la coopération dans le domaine de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication.

6. Mémorandum d'Entente de coopération dans le domaine de la Communication ;

7. Protocole d'accord entre l'Organisme National de Contrôle Technique des Travaux Publics (CTTP) et le Centre de Perfectionnement des Travaux Publics Nigérien (CPTP) ;

8. Protocole d'accord entre le Laboratoire Central des Travaux Publics Algérien (LCTP) et le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment du Niger (LNTP/B) ;

9. Protocole portant création du Conseil d'affaires algéro-nigérien.

Au plan sectoriel, les deux parties sont parvenues aux conclusions et recommandations ci-après :

La partie nigérienne a exprimé sa satisfaction pour les propositions formulées par la partie algérienne. Par ailleurs, elle a émis le souhait de renforcer et de promouvoir les échanges dans le domaine de l'enseignement de la langue arabe.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Les deux parties se sont félicitées de la signature du mémorandum d'entente dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en octobre 2016, à Alger, en marge de la visite de travail du SEM Premier Ministre du Niger.

Dans ce cadre, les deux parties recommandent la mise en place d'un comité mixte qui se réunira, d'un commun accord, alternativement, en Algérie et au Niger. Ce comité se chargera de promouvoir, d'orienter, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre dudit mémorandum d'entente.

La partie algérienne a proposé de maintenir l'accueil, d'un nombre appréciable, d'étudiants nigériens en Algérie, notamment dans les filières identifiées par la partie nigérienne selon ses besoins ainsi que l'octroi de bourses d'études en Post-Graduation.

Les deux parties ont proposé de mettre en place un partenariat dans le domaine de la recherche sur des thèmes d'intérêt commun, à travers une collaboration inter-universitaire des deux pays, conformément au mémorandum d'entente dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en octobre 2016, à Alger, en marge de la visite de travail du SEM Premier Ministre du Niger.

A ce titre, les deux parties ont identifié, notamment les domaines suivants :

- Énergies nouvelles et renouvelables : installation des systèmes à énergie solaire et photovoltaïque (financement nigériens par les organisations régionales) par l'acquisition d'équipements et de panneaux solaires, pour le pompage et le chauffage des serres dans le domaine de l'eau et de l'agriculture.

- Désertification : utilisation de l'outil spatial (imagerie satellitaire), pour l'aménagement (mise en valeur et exploitation) des zones arides.
 - Lutte anti- acridienne : exploitation des dispositifs communs et des satellites pour prévenir et lutter contre les mouvements acridiens (l'Algérie dispose d'un observatoire spécialisé à Tamanrasset).
 - Agriculture Saharienne : développement des régions oasiennes.
 - Séchage des produits alimentaires : créneaux prioritaires
- La partie nigérienne a réitéré son souhait de voir accroître le nombre de bourses octroyé par la partie algérienne essentiellement en post-graduation.

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Les deux parties se sont félicitées de la qualité de la coopération existante dans le domaine de la formation professionnelle et sont convenues de la renforcer davantage dans les domaines suivants :

- la formation et le perfectionnement de formateurs dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de formation ;
- l'assistance technique en matière d'introduction de technologies de l'information et de la communication dans l'ingénierie de la formation ;
- l'assistance technique pour le développement de filières de formation ;
- l'octroi de bourses de formation professionnelle.

Les deux parties sont convenues de finaliser les deux projets de convention de jumelage dans le domaine du cuir et de l'artisanat proposés par la partie algérienne.

Elles ont noté avec satisfaction la signature, lors de la visite de travail de Son Excellence Monsieur Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger, les 26 et 27 octobre 2016, en Algérie, des conventions de jumelage suivantes :




Date et lieu de la 2^{ème} session de la Grande Commission Mixte de Coopération Niger-Algérie :

Les deux Parties sont convenues de tenir, courant de l'année 2019 à Alger, les travaux de la 2^{ème} Session de la Grande Commission Mixte de Coopération Niger-Algérie.

Les dates exactes de cette rencontre seront fixées d'un commun accord, par voie diplomatique.

Fait à Niamey, le 16 mars 2017, en deux exemplaires originaux, en langue française.

**Pour la République Algérienne
Démocratique et Populaire**



**Abdelmalek SELLAL
Premier Ministre**

Pour la République du Niger



**Brigi RAFINI
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement**